

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE

Département
DE L'AUDE

Séance du neuf février deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Gilbert PLA.

N°22/2004

OBJET : COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS. MISE EN PLACE, RENFORCEMENT ET ENTRETIEN DE LA COLLECTE SELECTIVE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE.

Monsieur le Rapporteur expose :

Dans le cadre de l'amélioration du dispositif de collecte sélective sur la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, il convient d'équiper les déchetteries des communes de Gruissan, Montredon, Salles d'Aude, Vinassan. avec 1 point recyclage par déchetterie.

Il est nécessaire, de plus, de renforcer les dispositifs existants sur territoires communaux de Coursan, Gruissan, Fleury d'Aude (Saint Pierre la Mer), Peyriac de Mer, Salles d'Aude (2^{ème} tranche). Le principe proposé est la mise en œuvre de points recyclages de proximité « points bleus ».

Point Bleu : Structure de 3 colonnes de tri, une colonne à journaux , revues, magazines, une colonne à emballages, une colonne à verre.

RECAPITULATIF : Coursan : 1 point bleu, Gruissan : 11 points bleus, Montredon : 1 point bleu, Peyriac : 5 points bleus, Saint Pierre : 8 points bleus, Salles d'Aude : 5 points bleus, Vinassan : 1 point bleu,

Soit un total de : 33 points bleus (y compris un point bleu de remplacement).

Par ailleurs, l'entretien du dispositif actuel nécessite l'acquisition de contenants de collecte sélective sur la commune de:

-Narbonne : 15 conteneurs operculés 660L jaunes (E.M.R.), 10 conteneurs operculés 340L bleus (J.R.M.), 10 conteneurs operculés 340L jaunes (E.M.R.) et 15 conteneurs operculés 240L bleus (J.R.M.), 250 sacs de précollecte, 400 caissettes jaunes, 250 caissettes bleues.

Dans le cadre de l'entretien du parc de colonnes à verre existant, l'acquisition de 3 colonnes supplémentaires est envisagée.

Le coût global estimé de cette opération d'acquisition de matériel s'élève à :

114 511.82 € H.T.(136 956.13 € TTC).

La mise en place de certains « points bleus » nécessitera des travaux d'aménagement du site.

Le coût estimé des travaux de voirie de mise en place des colonnes s'élève à : 15 000 € H.T.(17 940.00 € TTC).

Il vous est proposé :

- d'approuver l'opération,
- de solliciter le Conseil Général, l'ADEME, et ADELPHE pour l'attribution de subventions les plus larges possibles,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents administratifs, techniques et financiers relatifs à cette affaire.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.